



Ltige sur courrier d huissier

Par **ragi**, le **03/01/2010 à 19:24**

Bonjour,rnrncela fait 4 envois de courrier dun huisier que je recois je trouve bizarre ques ces lettres arrivent en simple courrier c est a dire a 0;56 cts pourriez vous me confirmer s'il ne doit pas les envoyer en recommandé merci de votre réponse, cordialement.

Par **chris_idv**, le **04/01/2010 à 14:17**

Bonjour,rnrnCela dépend de la nature de l'acte et du rôle joué par l'huissier (recouvrement amiable ou judiciaire).rnrnDans tous les cas il est préférable de répondre.rnrnQui disent les courriers que vous avez reçu ?rnrnSalutations,

Par **ragi**, le **06/01/2010 à 23:21**

bonsoir c est ragi , tout d 'abord merci pour votre réponsernVoilà LES 2 dernieres lettres que j'ai recurn1ere : Je vous rappelle cette affaire pour laquelle vous devez les sommes suivantesrnIntitulé DébitrnDette Locative 1064.68 EUR rnJe vous informe qu'à défaut de me faire parvenir ces sommes PAR RETOUR je porte cette affaire devant le TRIBUNAL sans autre avis ,ce qui ne manquera pas d'augmenter les frais à votre chargernrn2eme : Je reviens vers vous dans cette affaire et constate que vous n'avez pas tenu compte de mon preceent courrierrnVous etes redevable a ce jour de 1064.68 eurrnJe vous informe que faute par vous de contacter sous 8 jours afin de trouver un solution amiable a ce dossier meme par des versements mensuels je vous assignerai par retour devant le tribunal , je vous indisue mon RIB ect ect.rnrnCe qui m'étonne dans ces 2 lettres elles me sont adressées qu'à 1 seul nom et

non aux 2

Par **ragi**, le **14/01/2010 à 21:15**

bonsoir cris je vois que vous n avez pas du trouver une solution a mon probleme je reste sans réponse de votree part !